

pour les découvertes des fouilles. Une dernière lettre du 1er mars de Maurice Sergent, fait état de la réaction de scepticisme de Roman Karpoff sur toute cette affaire et indique que celui-ci est prêt à aller à Chauv-des-Crotenay pour apprécier de visu les structures en question.

Et après...

Le document Théobald servira de prétexte à Lerat et au CSRA (dont il est membre) pour rejeter les demandes d'autorisation d'une seconde campagne de fouilles pour l'été 1965.

Une autorisation sera malgré tout accordée par le ministre des Affaires culturelles André Malraux, grâce aux interventions d'André Chamson et d'Edgar Faure. Toutefois, ce ne sera pas Lerat qui transmettra la décision ministérielle à André Berthier : vexé, il indiquera ne plus vouloir entendre parler de l'affaire Berthier-Alésia (C-1965-01833).

Le conflit originel, apparu en 1964, entre Lucien Lerat et André Berthier sera la source des incessantes oppositions manifestées pendant plus de 50 ans par les autorités administratives et universitaires face à la thèse et surtout à la découverte de Berthier. Ce conflit oppose au premier chef deux personnalités fortes mais très différentes, aux réalisations et références personnelles très riches : un normalien, spécialiste de la Grèce et de l'antiquité et un chartiste, correspondant de l'Institut, spécialiste de l'archéologie antique d'Algérie.

Il oppose également une instance légitime (Lerat) qui défend son territoire et ses prérogatives à un « challenger », perturbateur, qui ose avancer une solution alternative nouvelle à la localisation d'Alésia alors même qu'on célèbre le centenaire des fouilles d'Alise-Sainte-Reine.

Il oppose de façon plus large un représentant de l'archéologie officielle des fouilles de terrain autorisées (CSRA) à un archiviste paléographe qui met en avant l'exploitation philologique des textes antiques pour émettre des hypothèses (méthode du « portrait-robot ») à valider dans un deuxième temps seulement par des investigations de terrain.

Le conflit Lerat-Berthier est enfin révélateur d'un conflit de cultures, de territoires et de corps de fonctionnaires au sein du même ministère des Affaires Culturelles entre d'une part l'archéologie (Bureau des fouilles, CSRA, circonscriptions archéologiques) et d'autre part les archives (direction des Archives de France, Archives nationales et départementales).

L'affaire de la Commission scientifique de contrôle des fouilles Berthier en 70.

Extraits du Journal des fouilles relatifs aux visites des membres de la Commission.

Jean MICHEL

Dès 1964, Lucien Lerat s'opposera systématiquement à André Berthier et à sa thèse dérangeante. Le conflit ouvert entre les deux hommes conduira finalement à la démission de Lerat en 1971, après une première tentative avortée en 1965. L'opposition délibérée de Lerat est perceptible dans l'affaire de la « Commission scientifique de contrôle » de 1970 comme en témoigne le compte rendu des visites des membres de la Commission dans le *Journal des fouilles* de 1970.

Une Commission scientifique de contrôle imposée à André Berthier

Après les deux autorisations de fouilles accordées en 1964 et 1965 à André Berthier par André Malraux, ministre des Affaires Culturelles, toutes les demandes pour les années suivantes de 1966 à 1969 seront systématiquement rejetées par le CSRA (Conseil Supérieur de la Recherche Archéologique). André Berthier ayant intégré à son équipe un archéologue « officiel » connu, Bernard Edeine, l'autorisation de fouilles est alors accordée en mars 1970 par le ministère de la culture, en dépit de l'opposition virulente du CSRA. L'autorisation est toutefois assortie d'une condition imposant une « Commission scientifique de contrôle ». Cette commission constituée par Lerat est composée de trois personnes :

Hatt Jean Jacques (1913 - 1997)

Archéologue, professeur à l'Université de Strasbourg, spécialiste des religions antiques, auteur de nombreux ouvrages sur la Gaule (sculptures, religions...), directeur des Antiquités Historiques d'Alsace et membre du CSRA.



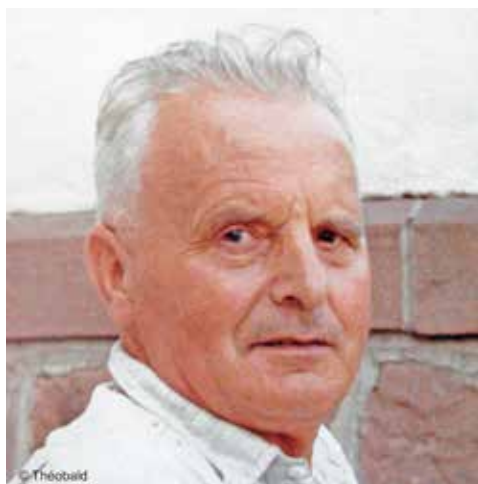
Joffroy René (1915 - 1986)

Archéologue, co-découvreur de la tombe princière de Vix, conservateur en chef du musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye et donc membre de droit du CSRA.



Théobald Nicolas (1903 - 1981)

Professeur de géologie à l'université de Besançon, paléontologue, spécialiste de la faune de l'oligocène, déjà sollicité en 1964 par Lucien Lerat pour expertiser le caractère anthropique ou non des structures étudiées par André Berthier.



Lerat Lucien (1909 - 1993)

L'instigateur et « cadreur » de la commission, bien qu'il n'en fasse officiellement pas partie : Archéologue, directeur des fouilles de Villard-d'Héria (Jura), directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté (de 1942 à 1971), auteur de travaux sur les fibules romaines dans les musées d'Alise-Sainte-Reine et membre du CSRA.

Le *Journal des fouilles* de 1970 tenu quotidiennement par des membres de l'équipe d'André Berthier et annoté par celui-ci rend compte des visites faites séparément en août 1970, par chacun des 3 membres de la Commission.

Parmi les personnes citées dans le Journal (autres que les 3 membres de la Commission), on trouve :

Berthier André (1907-2000)

Archiviste-paléographe, correspondant de l'Institut, directeur de la circonscription archéologique de Constantine, découvreur en 1962 de la probable localisation d'Alésia à Chaux-des-Crotenay selon la méthode du "portrait-robot".

Edeine Bernard (1908-1999)

Ethnologue et archéologue de la préhistoire (travaux sur la Sologne), chercheur CNRS et professeur à l'École d'Archéologie de Caen (dite aussi École de fouilles du Mont Joly). Intervient auprès d'André Berthier dans les investigations sur Alésia à Chaux-des-Crotenay de 1970 à 1972.

Brenet Antoinette

Latiniste, professeur à Provins puis professeur de lettres à la Maison de la Légion d'Honneur de Saint-Denis, collaboratrice d'André Berthier en Algérie, ayant participé très tôt aux travaux de l'équipe Berthier à Chaux-des-Crotenay.

Girard Albert (1914-2000)

Ancien agriculteur en Algérie, pilote de chasse en retraite, retiré à Aix en Provence, impliqué très tôt dans l'aventure Alésia-Chaux et chef de chantier pendant près de 35 ans des fouilles dirigées par André Berthier.

Le texte original intégral du Journal est accessible sur le portail des archives d'André Berthier (référence : L-1970-00080). On publie ci-après trois extraits du Journal relatifs aux visites séparées des trois membres de la Commission.

A - Visite de J. J. Hatt, accompagné de L. Lerat, le 8 août 1970. Journal, pp. 27-37

Vendredi 7 août

... Nous montons à 18h prendre contact avec Edeine pour s'entendre au sujet du programme concernant la venue d'Hatt qu'accompagnera le sieur Lerat, lequel ne fait pas partie de la commission. C'est donc le tiers de la commission, réduite à un seul membre qui visitera demain le site.

Samedi 8 août

Nous montons à Chau-des-Crotenay pour accueillir à 10h MM. Hatt, Lerat et une femme qui arrivent en 2CV à peu près à l'heure convenue. Grâce aux notes prises par Antoinette Brenet, nous pouvons rétablir le compte rendu de visite que voici. La première question que nous posons à ces messieurs est : « Combien de temps avez-vous à nous consacrer ? ». Hatt regarde Lerat et répond : « c'est difficile à dire ». Nous demandons s'ils peuvent nous consacrer la journée entière et ils répondent : « 2 h ½ à 3 heures ». Lerat annonce la visite de Joffroy pour le 13 et celle de Théobald pour le 24. Il ajoute : « Vous serez prévenus ». Hatt déclare qu'il doit faire un rapport sur l'oppidum et les fouilles, surtout les fouilles. Lerat a terriblement vieilli. Atmosphère de guerre froide. On les conduit de force au PC.

Présentation de la maquette

Hatt demande : « Où est l'oppidum, quelle est l'échelle ? ». Ce qui nous permet de nous rendre compte qu'il n'a pas regardé la carte avant de venir. M. Berthier fait une présentation détaillée : citadelle, plaine, colline nord, fleuves. Hatt ne se dérange pas pour vérifier le creux de la Côte Poire sur la maquette, alors qu'il est placé de telle façon qu'il ne peut rien voir. Hatt réclame du papier (il n'a même pas songé à en apporter). C'est alors qu'éclate un incident provoqué par Lerat.

- Lerat annonce : « Je ne fais pas partie de la commission et je ne veux pas en faire partie ». Puis il s'en prend à Berthier à peu près en ces termes : « Vous avez manqué de correction en ne m'envoyant pas la contre expertise à la suite de mon 1er rapport. Considérez vous toujours que vos prétendus fossés étaient de véritables fossés et que la trace de rouille trouvée au fond de vos tranchées provenait d'armes décomposées ? Il aurait été honnête de dire : je me suis trompé... ».
- Berthier répond : « Je ne saurais vous suivre dans votre manière de poser cette question, car elle a un aspect perfide et qui me déplait profondément ».
- Lerat rétorque : « Vous m'avez déplu davantage ». Il insiste à nouveau en demandant à B. : « Je vous prie de me répondre par oui ou par non ».
- B. : « La question est posée de telle façon que je ne veux pas répondre ».

Hatt joue alors un rôle de conciliateur et propose d'écrire en tête de son papier – car il a maintenant un papier - le texte suivant : « M. Berthier, dans une période de tâtonnement a fait certaines hypothèses à la suite des sondages effectués en 1964.

Ces sondages étaient à des emplacements qu'une analyse plus complète des terrains ne permet pas de comprendre dans la recherche des zones où des fossés sont nécessaires. M. Berthier part actuellement sur des bases nouvelles parce qu'il a appris à mieux connaître le site. Les sondages ont été opérés cette année sur les lignes ou théoriquement on doit trouver des éléments de fortifications relatifs au siège ». Là-dessus, Hatt nous a appris qu'il a passé une mauvaise nuit. Il veut bien jeter les yeux sur les plans et graphiques figurant les hypothèses de travail. Il note d'après le schéma dessiné par D. Berthier : 16,75 km de contrevallation et 21.75 km de circonvallation. En parlant du camp des légats situé en position clé, Hatt demande de quel côté du champ de bataille il se trouvait. Il n'en avait donc pas une idée très nette. Berthier montre sur la carte que dans la topographie de ce site, c'était en effet le seul endroit vulnérable. Hatt note les différents endroits où nous avons travaillé et où il compte se rendre.

En parlant de la plaine, Berthier dit « qu'on y trouve l'assiette de fortifications assez puissantes pour établir un bouchon susceptible de résister à la poussée de milliers d'hommes » Hatt dit alors : « Vous avez trouvé quoi ? » (marquant une volonté de ne parler que des fouilles).

Nous lui parlons du petit castellum, de sa forme pentagonale et du sondage effectué contre son flanc est par les tirailleurs marocains (1965). A. Girard montre sa coupe. Hatt demande : « Y-a-t-il un trou à voir ? ». Berthier : « C'est rebouché depuis longtemps et nous n'avons pas été honorés d'une visite de qui que ce soit de Besançon ». En regardant la coupe Girard, Hatt annonce qu'il pourrait bien s'agir d'un diverticule de torrent. A. Girard dit qu'on a retrouvé de très gros galets dans ce fossé, mais il n'a pas parlé de balles de fronde. Des spécimens de gros galets sont encore visibles chez Mouillard à Chau. Nous indiquons que nous avons ouvert le Chaibatalet : Hatt n'est pas capable d'écrire le nom, ce qui prouve qu'il pas étudié la carte. Nous indiquons que le résultat de l'opération a été de montrer que le Chaibatalet était sur une nappe phréatique, qu'aucun fossé ne peut y être creusé, qu'aucune fortification ne peut y être assise et que la rivière s'y est promenée.

À ce moment, Hatt dit triomphalement : « Ça c'est négatif ! ». Berthier précise : « Ce négatif nous a obligés de rechercher l'assiette de la position fortifiée sur les terrains non inondables, soit du côté de la grande butte et des plateformes où le général d'armée Clément Blanc les avait militairement situées ». Nous indiquons qu'à défaut de pouvoir opérer dans le champ où se trouve le petit castellum, nous avons pu faire une recherche autour du môle baptisé les Châtelets et que là nous avons découvert un grand fossé dont la coupe se voit sur la rive de la Lemme.

Nous proposons à Hatt de commencer sa visite sur le terrain par la citadelle. Il répond : « La citadelle de César ? » (sic).

Nous abordons la CITADELLE.

En regardant la grande muraille verticale de 30m environ de hauteur, Hatt demande : « A-t-on construit un mur par là-dessus ? » Il faut expliquer à Hatt la différence qu'il faut faire sur la carte entre la citadelle, l'assiette d'une agglomération *in summo colle* et la grande place d'armes que l'éperon barré offrait à la concentration d'une armée de 80.000 hommes. Nous indiquons à Hatt que l'assiette d'une agglomération possible se dresse comme une acropole. Il demande : « Alors vous n'avez rien trouvé là ? ». Réponse : « Nous n'avons pas cherché et il n'y a à peu près pas d'humus ». Il note : « Ils n'ont rien trouvé, mais ils n'ont pas cherché. »

Ils refusent l'invitation à déjeuner ; comme l'heure s'avance, Albert Girard et Antoinette Brenet ont eu une conversation privée avec Hatt descendant de la citadelle. Hatt a dit que le site, et particulièrement la grotte, était intéressant et méritait d'être étudié. Il signale en avant de la grotte ce qui pourrait être une enceinte en forme de croissant telle qu'il en a déjà observé dans les Vosges, pouvant servir à boucler la grotte. Ensuite : « Je ne suis pas d'accord avec l'hypothèse de Berthier mais il y a des choses intéressantes. Il y a des enceintes, des systèmes de défense. Il faudrait savoir ce que c'est et en tout cas ma volonté est d'être objectif ». Mais il ne pense pas que César soit venu aussi loin vers l'est.

Bernard Edeine qui nous a rejoints en fin de conversation au PC intervient à ce moment et comme Hatt dit qu'on n'a pas fait beaucoup de fouilles, Edeine commence à s'échauffer et dit que nous n'avons pas eu d'autorisation de fouilles, « ce qui ne fait pas honneur à la probité intellectuelle et à la conscience scientifique de ceux qui nous l'ont refusée... » De plus, il ne s'est pas privé d'en parler à la télé et maintient ses termes « d'aberration mentale ».

La 2ème étape : double fossé du CHATELET.

À la vue des fossés, Lerat est perplexe et doit s'appuyer contre un arbre, en attendant le secours de Hatt qui n'a pas tardé à venir. Hatt nous explique que les légionnaires ne faisaient que de petits travaux de campagne (qu'il étudie, paraît-il, depuis 20 ans) en oubliant complètement qu'à Alésia il fallait être capable de repousser des assauts de milliers d'hommes et en conséquence concevoir des défenses particulièrement importantes, dignes d'un dieu comme l'a écrit Cicéron. Visiblement il n'a pas compris ni où il était, ni à quoi cela servait. Il émet la supposition que ces fossés pouvaient servir à un « coulement d'eau » parce que César ne fait que des

clayonnages et que ces fossés n'entrent pas dans « la théorie générale des travaux césariens ». Edeine risque une allusion aux fossés d'Alise. Hatt crie au sacrilège : « Surtout pas d'Alise ! » Alise est donc bien un tabou. Edeine propose de voir la suite et les conduit vers le château de la Folie. Il leur fait constater qu'il y a peu de terre et leur demande : « Où voulez-vous qu'ils en prennent pour faire des aggers ? ». Hatt déclare que c'est tout un monde à explorer. Edeine répond : « Je suis absolument d'accord avec vous ». Puis Hatt demande : « Vous avez trouvé quelque chose là-dedans ? ». Edeine répond : « Nous n'avons pas cherché, il y a 2.000 ha à explorer ». Hatt reprend : « On peut trouver sans chercher... » (sic). Et il déclare : « Je daterai cela du haut Moyen Âge ». Toutefois il reconnaît que c'est fait de mains d'hommes et qu'il y a des choses analogues dans les Vosges.

Nouvel arrêt : PETIT CASTELLUM.

C'est l'occasion de montrer le système courtine et bastion que le général Blanc avait considéré comme un bel ensemble militaire. Hatt dit alors : « Vous ne choisissez que les éléments qui vous conviennent ». Nous lui répondons : « Nous avons besoin de noter tous les éléments et un grand travail de topographie est absolument nécessaire ». Hatt semble toujours récuser le travail exécuté par les Marocains et pour expliquer la forme géométrique du *castellum*, il suppose que c'est une « terrasse naturelle aménagée pour les besoins de la culture ». Berthier lui demande ce qu'il fait de la banquette de galets. Il ne répond pas mais déclare qu'il ne voit rien, dans l'état actuel des choses tout au moins.

Nous nous dirigeons vers la CÔTE POIRE.

La 2 CV monte péniblement la côte de la Grange d'Aufferin. Le 1er sondage qui est présenté est celui du rectangle de pierres près de la tour. Hatt n'ayant pas compris l'enlèvement de la pierraille par gradins, croit observer la présence d'un mur qui n'existe pas. C'est là qu'Edeine lui dit : « Je ne fais pas de fouilles au bulldozer » Hatt répond : « Mais, moi non plus. Ce n'est pas sur le terrain des fouilles que vous me prendrez ». Hatt ajoute au sujet du rectangle de pierres : « Est-ce que vous pensez que c'est une tente de soldat romain ? »... Cela ne mérite vraiment aucune réponse. Il conteste la forme rectangulaire, prétendant qu'il ne s'agit que d'un mur de terrasse surmonté d'une butte d'épierrement.

De là, nous passons à la TOUR

En la découvrant dans le taillis et en n'y ayant jeté qu'un simple petit coup d'oeil, Hatt s'écrie victorieusement : « C'est une carrière avec un tas de pierres à côté » et il ajoute sentencieusement : « On passe son temps à faire ça dans toutes les carrières ». Edeine se contente d'ajouter : « Ah ! »

Hatt dit : « Si c'était une tour antique, on ne la verrait pas, elle ne serait pas à proximité immédiate d'une carrière... ». Edeine : « C'est une opinion. » Hatt : « Cette pierre devait être meilleure que les autres... C'est au géologue de juger. »

Nous passons au MUR

Là encore exclamation immédiate et préfabriquée de Hatt : « Ce n'est pas un travail très ancien ! ». Il l'avait si peu regardé qu'il n'avait pas distingué le parapet. Il hésite à regarder et annonce : « Si ce mur était ancien, il y a longtemps qu'il serait détruit ! ». Il propose l'hypothèse que le mur est une assise de route. Question : « Où mènerait cette route ? ». Réponse : « Là... ». Hatt reprend : « Je ne dis pas qu'il n'y a pas de mur mais il ne peut être césarien car César ne faisait que des travaux légers » (toujours l'oubli des masses d'hommes qui allaient déferler). Edeine fait remarquer que les dimensions des pierres correspondent aux mesures romaines. Hatt : « L'argument métrologique n'est pas valable ici ». Hatt à Berthier : « Le rôle militaire de ce mur à l'intérieur d'un camp ? ». Berthier : « Nous avons besoin d'un expert militaire pour nous aider à répondre à cette question. En gros, ce pourrait être une courtine ». Hatt voudrait conclure en proclamant que le mur n'est ni romain ni gaulois. Edeine : « Il n'est pas gaulois, pour ça, je suis d'accord ».

En remontant dans les voitures, Hatt dit à Berthier qu'il ne voit pas pourquoi César aurait retraité vers Genève par le Jura et qu'il voit pour lui la retraite de César par la vallée de la Saône en direction de Vienne. Réponse de Berthier : « Nous avons un gros dossier concernant la retraite de César mais nous n'avons pas eu le temps de l'ouvrir devant vous ».

La visite se termine au PC : examen des tessons

Lerat s'enfuit... Toute l'équipe étant présente. Hatt a un choc en voyant les poteries. Il reconnaît que certaines sont romaines, puis se reprend et déclare qu'il y a là ce que l'on peut trouver partout et n'importe où dans un rayon de 200 km à la ronde : « Il n'y a pas d'Arezzo, d'ailleurs presque pas d'Arezzo au temps de César ». Question : « et de Lezoux ? ». Réponse : « Je ne sais pas ». Hatt ajoute qu'il y a de la céramique gauloise (La Tène). Edeine sort d'un sachet un dernier fragment. Hatt : « Mais c'est de la poterie romaine ? » Edeine : « Tesson trouvé en profondeur au pied du mur militaire ». Hatt conclut : « Rien de décisif ». Il rappelle qu'on n'a rien trouvé sur l'oppidum et invite à continuer les recherches.

Nous montons après dîner au PC d'Edeine.

Atmosphère de fête : cointreau, framboise, café et jovialité... On fait passer la belle collection de « rate-ries ». Edeine est en pleine forme et parle constam-

ment de cette mémorable journée. Lecture est donnée du procès verbal de la visite des deux grands experts. Audition de la bande magnétique de la fin de l'entretien enregistré. Au déjeuner, un visiteur originaire de Dijon passant ses vacances à Foncine était passé à l'hôtel des Roches pour voir M. Berthier et lui parler du problème d'Alésia, car il disait n'être pas satisfait d'Alise Sainte-Reine...

Dommage, l'équipe n'est venue déjeuner qu'à 14h (*because* les pontes !).

B - Visite Joffroy, le 17 août 1970

Journal p. 43 NB. Dans le Journal le nom est orthographié à tort *Geoffroy*.

Lundi 17 août.

Arrivée de Joffroy avec un lumbago, accompagné de Madame et du conservateur du musée de Chatillon à 10 h. Le soleil est de la partie et l'orage de la veille avait rempli nos *flumina* qui ressemblaient tous deux à un petit Rhône. Nous conduisons d'abord Joffroy au PC Edeine et notre inspecteur regarde longuement et attentivement la maquette, les cartes et notamment la carte Michelin qui expliquait la situation stratégique de notre site. La visite du site a compris aussi bien les points où les recherches avaient été engagées que l'ensemble d'éléments topographiques constituant le champ de bataille. C'est ainsi que Joffroy a pu apprécier la plaine, contempler en allant vers Sirod la grande ouverture de la Côte Poire, considérer ensuite cette même montagne de profil pour voir comment elle dominait de son front la Grange d'Aufferin. C'est à la suite du contournement de la Côte Poire que Joffroy monte au camp nord. Contrairement à Hatt, il ne considère pas que la tour soit une simple carrière. Il remarque d'ailleurs que les parois ont du fruit. Il regarde très longuement le grand mur militaire qui l'étonne mais il ne dit pas que c'est un chemin. Au double fossé du Châtelet, il regarde avec beaucoup d'attention et ne parle pas comme Hatt des fortifications légères des légionnaires... Lorsqu'on lui montre le petit *castellum* de la plaine, il a cette réflexion : « C'est ici le noeud de la question ! » Nous lui expliquons les ennuis que nous avons eus avec le fermier Gaillard. Joffroy, malheureusement, ne peut pas rester déjeuner avec nous car il a rendez-vous avec des amis à Champagnole.

Nous pouvons nous considérer heureux de l'attitude de Joffroy pendant sa visite. Il a d'ailleurs fait une déclaration en nous disant que notre site « col- lait géographiquement et topographiquement ». Nous prenons des vacances l'après-midi et nous montons au mont d'Or où le mont Blanc se laisse voir mais quasiment tout seul. Nous terminons la journée en allant chez Edeine après dîner. Nous commentons devant l'équipe la visite de Joffroy.

C - Visite Théobald le 21 août 1970

Journal pp. 46-47

Vendredi 21 août.

C'est le jour de la visite de M. Théobald qui nous arrive sur le coup de midi dans une grande DS noire. Il accepte de déjeuner avec nous mais en payant son repas. C'est un homme très calme qui rappelle qu'il a été au congrès des géologues qui s'est déroulé à Constantine en 1952. Berthier lui rappelle que lors de son passage, il faisait fonction de maire et qu'il avait fait un beau discours mais Théobald n'en avait gardé aucun souvenir.

Pour son inspection, nous menons d'abord Théobald à la Côte Poire. Il dit qu'il ne pense pas que la tour soit une carrière et il regarde le grand mur sans rien dire. Il examine ensuite avec beaucoup d'attention les deux fossés du Châtelet. De là, nous allons voir le fossé de la Lemme. Il y a heureusement, là encore, l'équipe Edeine avec le jeune Jean-François. Théobald regarde avec beaucoup d'attention la coupe et finit par dire que si la grande coupure est naturelle, le creusement complémentaire du grand fossé est artificiel. Théobald dit avec bonne humeur : « Cela vous ferait plaisir si le fossé avait deux mille ans. On pourrait essayer une datation par le pollen ». Théobald avait accepté d'être mis au courant de la recherche d'Alésia et il ne montrait contre cette recherche aucune acrimonie. Il avait même dit pendant le déjeuner « Puisque la radio s'occupe de fa-daises... Hein ? Est-elle venue vous voir ? ».

Conséquences pour les opérations de 1971

Le rapport de la Commission scientifique de contrôle ne sera jamais communiqué à Berthier, et pour cause. Vraisemblablement n'y-eut-il jamais de rapport collectif : chacun des membres de la commission produisit son texte propre, diffusé seulement aux membres du CSRA. Qu'allait-il advenir maintenant de la demande d'autorisation de fouilles déposée par Berthier et Edeine pour 1971 ?

Le 23 mars 1971, le chef du bureau des Fouilles et Antiquités au ministère des Affaires Culturelles informe le directeur de la circonscription de Franche-Comté (Lerat), du refus d'autorisation des fouilles demandées par André Berthier pour 1971, à charge pour le directeur d'en informer Berthier. Pour justifier sa décision le CSRA a émis l'avis que « le site ne présente aucun intérêt archéologique après examen du rapport présenté par la commission scientifique chargée de contrôler les résultats des travaux de recherche » (C-1971-02252). La sentence est surréaliste et témoigne bien de la volonté impérieuse du CSRA d'empêcher définitivement Berthier de poursuivre sa quête de vérité sur la localisation d'Alésia.

André Berthier, Bernard Edeine et les membres de l'équipe de fouilles exprimeront leurs vifs sentiments d'amertume et de colère face à cette décision. Ils s'emploieront à contester la décision et à obtenir gain de cause quitte à faire valoir leur cause au plus haut niveau. Dans un texte de 1972 (L-1972-02279), Antoinette Brenet indique que « cette fois encore, André Berthier fit appel au ministre des Affaires culturelles en personne, Jacques Duhamel, qui, après s'être renseigné prit la grave décision d'accorder personnellement l'autorisation de fouilles, en passant outre à l'avis défavorable du Conseil Supérieur ». Des précisions sont données par René Potier (membre actif de l'équipe) dans une lettre à André Berthier du 27 mars 1971 (C-1971-01092) : « J'ai eu l'idée en janvier d'intéresser Bettencourt ministre du Plan, à notre histoire. Bien m'en a pris. Mes efforts et ceux d'Edeine auprès de Joffroy ont porté leurs fruits puisque Edeine, revenu hier du ministère, m'apprend que nous avons autorisation de fouiller avec l'indemnité demandée (un million d'anciens francs). Les rapports de Joffroy et surtout du géologue (Théobald) ont été favorables ».

Les deux membres du CSRA hostiles à Berthier, J.J. Hatt et L. Lerat, sont désavoués par le ministre. Antoinette Brenet (L-1972-02279) poursuit : « Cette décision sans précédent, à ce qu'il semble, provoqua une nouvelle tempête, au cours de laquelle M. Lerat crut devoir donner sa démission de directeur des Antiquités Historiques de Franche-Comté.

Le ministre accepte cette démission. M. Lerat parut en être surpris et manifesta son mécontentement dans la presse locale ». Après l'annonce publique de la démission de Lerat, une caricature de style "animalier", conservée dans les archives Berthier mais non diffusée ici délibérément, circulera pendant un certain temps dans les milieux proches de Berthier accompagnée de la formule suivante : *Ah ! Regrets superflus ! Que n'est-il borné à "farfouiller" son Antre !...* Dans une lettre du 21 août 1971 au cabinet du ministre (C-1971-01085), Berthier s'exprimera sur cette désagréable péripétie. « Les résultats obtenus (cet été) ont été assez bien résumés dans un article paru dans Les Dépêches du 20 août 1971 et dont je vous envoie la coupure. M. Edeine rédigea un long rapport technique qui vous sera adressé. M. Lerat s'est manifesté en adressant au Journal *Les Dépêches* des propos qui ont été publiés dans le numéro du 18 août. Il m'a semblé que je ne pouvais pas laisser les allégations de M. Lerat sans lui répondre. J'ai donc adressé au directeur du journal une note, dont je vous envoie la copie, en demandant qu'elle soit publiée in extenso. Au fond, M. Lerat m'a donné l'occasion de dire que l'affaire d'Alésia était, du côté de la Commission supérieure (CSRA), une défense d'Alise-Sainte-Reine qu'elle veut sauver à tout prix ».